

ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE
ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION
LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE CENTRE VAL DE LOIRE

Avec la participation des communes de :
Perrusson - Saint Jean Saint Germain - Saint Hippolyte



RÈGLEMENT PARTICULIER 36ème RALLYE DU LOCHOIS 31 Mai & 1 Juin 2025



RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYE

36^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS

Samedi 31 Mai et Dimanche 1 Juin 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements	Dès réception du visa de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire
Clôture des engagements	lundi 19 mai 2025 à minuit
Distribution du Road-Book	Samedi 31 Mai 2025 : de 8 h 00 à 19 h 00 Salle des fêtes de Perrusson
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 31 Mai 2025 : de 8 h 30 à 20 h 00 Limitées à 3 passages
Vérifications des documents	Samedi 31 Mai 2025 de 15 h 00 à 20 h 30 Salle des fêtes de Perrusson
Vérifications des voitures	Samedi 31 Mai 2025 – Parking de l'église de Perrusson de 15 h 15 à 20 h 45
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 31 Mai 2025 - 15 h 30 Allée du Château Face au Norauto
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 31 Mai 2025 à 17 h 00 Salle des fêtes de Perrusson
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ	Samedi 31 Mai 2025 à 22 h 00 Salle des fêtes et sur Chronolive.
<u>1^{ère} étape Dimanche 1 Juin</u>	
Départ de la 1 ^{ère} voiture Vhc à 8 h 30 1 ^o Moderne 15 mn après le dernier Vhc	Allée du Château Face au Norauto
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture Vhc à 16 h 23 1 ^o Moderne 15 mn après le dernier Vhc	Allée du Château Face au Norauto
Vérifications finales : Dimanche 1 Juin	Contrôle Technique Auto-Sécurité 41 Rte de Vauzelles – 37600 Loches Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.
Publication des résultats du rallye	Dimanche 1 Juin 2025 30 mn MAXI après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent Salle des fêtes et sur Chronolive
Remise des prix	Dimanche 1 Juin 2025 Salle des fêtes de Perrusson

ARTICLE 1p ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'Organisateur Technique organise les 31 Mai et 1 Juin 2025 le 36^{ème} Rallye Régional du Lochois. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire Le 06/03/2025 sous le n° LSAC-VDL 10/2025 et par la FFSA sous le permis d'organisation n°194 en date du 06/03/2025.

Comité d'organisation :

Président : Anthony DUBRAY

Membres : les membres de l'Ecurie Val de Brenne Compétition.

Secrétariat du rallye :

Anthony DUBRAY 3 Rue de la Grange des Dîmes 37380 REUGNY 06.40.93.71.61

Permanence du rallye :

Salle des Fêtes de Perrusson

Samedi 31 Mai 2025 de 8 h 30 à 21 h 00

Téléphone : 06 08 33 86 27

Dimanche 1 Juin 2025 de 07 h 30 à 19 h 00

Organisateur technique :

ÉCURIE VAL DE BRENNÉ COMPÉTITION représentée par :

Monsieur Anthony DUBRAY 3 Rue de la Grange des Dîmes 37380 Reugny ☎ 06 40 93 71 61

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	M. Luc DEHAN	12.02	6495
Membres du Collège :	M. Gérard TREMBLAY	15.04	209337
	M. Recherche en Cours	00.00	00000
Directeur de Course PC Moderne	M. Roger DESMOULINS	11.10	4799
Directeur de Course PC Adjoint	M. Jean-Luc ROGER	15.07	1030
Directeur de Course PC Adjoint ES	M. Jean-Christophe PERRIER	15.07	4884
	M. Joël GUERIN	15.02	3984
Directeur de Course Stagiaire	M. Cyril BERRINGER	11.11	215067
Directeurs de Course ES 1-3-5	M. Jacques COURTIN	15.04	6233
Commissaire Sportif Adjoint ES	Mme Sophie GARDIA	15.04	54158
Directeurs de Course ES 2-4-6	M. Gilles MERLIOT	12.02	10396
Directeur de Course Stagiaire Adjoint ES	M. Yoann FAYAT	15.07	47522
Chronométrateurs :	M. Cyril VALLÉE	12.01	123878
	M. Nicolas BONVARLET	12.09	218358
	M. Philippe NAUROY	12.01	163037
	M. Lydie RIOU	12.01	162352
Médecin :	Docteur Sylvain GODCHAUX	14.12	204570
Médecin :	Docteur Aurore LARRAUFFIE		
Technique Responsable Moderne :	M. Sylvain MENORET	15.07	8845
Commissaires Techniques :	M. Pierre-Arnaud TEXIER	15.04	57166
	M. Recherche en Cours	00.00	00000
	M. Recherche en Cours	00.00	00000
	M. Recherche en Cours	00.00	00000
Commissaires Technique Stagiaire :	M. Paul DAMENET	12.01	307691
Chargé des relations avec les concurrents	M. Jean-Marc SEGUOIN	15.11	3352
	M. Alain PETRUS	15.07	16477
Voiture Tricolore	M. Jean-Yves BRISSET	15.04	3244
Voiture Damier	M. Remy DUMOND	15.11	3808
Voiture 000	M. Thibaut DENIS	15.07	243571
Voiture 00	M. Tom RAGUENEAU	12.01	297761
Responsable des commissaires de route	M. Patrice DUPORT	15.11	75822
Responsable presse :	M. Anthony DUBRAY	15.07	189790
Informatique	M. Mathieu BONNAUD	11.01	41131

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générale édictées par la FFSA.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le rallye du Lochois compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 - coefficient 2
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes
- Le Championnat des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire - coefficient 1
- Les Championnats de L'ASA ACO Perche Val de Loire

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : le 31 Mai 2025 de 15 h 00 à 20 h 30.
Salle des fêtes de Perrusson

Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité (à télécharger sur ffsa.org ou avec l'engagement du rallye).

Les vérifications techniques qui auront lieu le : le 31 Mai 2025 de 15 h 15 à 20 h 45.
Parking de l'église de Perrusson

Les vérifications finales seront effectuées : Contrôle Technique Auto-Sécurité
41 Rte de Vauzelles – 37600 Loches
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

ARTICLE 2p ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3p CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 36^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 19 mai 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée **du chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée.**

M. FOUQUET Romain

5 Route de Velles – 36200 BOUESSE

Mail : engagementvdbc@gmail.com - Tel : 06.76.34.53.23

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement et devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (moderne, vhc, vhrs).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 300 € + 12€ pour la géolocalisation
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 € + 12€ pour la géolocalisation
- **+ Chèque de caution de 150€** pour le système de géolocalisation à l'ordre de : **ET GÉOCHRONO**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1P. Les vhc partiront en premier suivie des vhrs et des modernes.

1^{ère} étape section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête)

2^{ème} section : dans l'ordre du classement de l'ES 1

4.1P. **VOITURES ADMISES**
Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes

4.3P. **ASSISTANCE**
Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée les parcs d'assistance à l'arrière du magasin BUT, ainsi que la piste de permis moto et sur le côté gauche du Parking du Centre E.Leclerc de Perrusson, **Le parc du Centre E.Leclerc ne sera accessible qu'à partir de 18 h 15 le Samedi 31 Mai.**

Le stationnement sur le parking du centre E.Leclerc sera INTERDIT dans la journée

En aucun cas les plateaux ne seront admis sur les parcs d'assistance, uniquement les véhicules d'assistances et les voitures de course.

4.3.2.3P. **LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES**
Conforme au Règlement standard FFSA

ARTICLE 5p IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITES :

5.1P. **Identification des voitures**
Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6p SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P. **Description :**
Le rallye du Lochois représente un parcours total de 112,530 kms. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 kms.
Les épreuves spéciales sont :
ES 1-3-5 St Hippolyte : 8,720 kms à faire 3 fois.
ES 2-4-6 Perrusson – Alain Aubert : 4,660 kms à faire 3 fois.
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

6.2P. **Reconnaitances :**
Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte à la circulation.

6.2.6P. **Les reconnaissances auront lieu le :**
Samedi 31 Mai 2025 : de 8 h 30 à 20 h 00
Elles sont limitées à 3 passages

ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. **Dispositions Générales Relatives aux Contrôles**

7.2.15P. **Les signes distinctifs des commissaires sont :**
• Commissaires de route / Chef de poste : Combinaison orange

ARTICLE 8p RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9p CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10p PRIX :

Prix en espèces : 8650 € distribuables.
Coupes : des coupes seront distribuées.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
<u>Classement Classe</u>				
1 à 3 Partants	130€			
4 à 10 Partants	230€	180€		
11 à 15 Partants	200€	100€	60€	

PRIMES EXCEPTIONNELLES :

Des primes seront distribuées sur le classement de **chaque ES** (et non du scratch).
Les primes sont cumulables et distribuées même en cas d'abandon.

ES 1 : 24^{ème} 40€ et 58^{ème} 20€

ES 2 : 14^{ème} 40€ et 32^{ème} 20€

ES 3 : 7^{ème} 20€ et Dernier 40€

ES 4 : 26^{ème} 20€ et 52^{ème} 40€

ES 5 : 4^{ème} 40€ et 43^{ème} 20€

ES 6 : 18^{ème} 20€ et 36^{ème} 40€

LES CHEQUES DES PRIMES EXCEPTIONNELLES SERONT DISTRIBUES LORS DE LA REMISE DES PRIX,
LES AUTRES SERONT ENVOYES LA SEMAINE SUIVANT LE RALLYE.

Récompenses aux Commissaires de Route et Cibistes :

3 coupes récompenseront les commissaires de route et cibistes ayant officié pendant le Rallye.

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 1 Juin 2025 à la salle des fêtes de Perrusson 30 mn après l'entrée de la dernière voiture en parc fermé.

REMARQUES :

En aucun cas les plateaux ne seront admis sur les parcs d'assistance, uniquement les véhicules d'assistances et les voitures de course.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.